

## Les principales possibilités d'orientation

### Vie active

- Assistant en soins et en santé communautaire
- Accompagnant de personnes fragilisées
- Responsable d'hébergement
- Responsable de petites unités en domicile collectif
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance

### Diplômes du Ministère de l'éducation nationale

Sélection sur dossier à l'entrée en formation : pour les meilleurs élèves ayant obtenus une mention B ou TB au Bac Pro ASSP

- BTS ESF : Brevet de Technicien Supérieur « Economie Sociale et Familiale »
- BTS SP3S : Brevet de Technicien Supérieur « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social »



### Après le Bac Pro ASSP option structure



### Diplômes des autres ministères

- DEI : Diplôme d'état d'Infirmier
- DEE : Diplôme d'état d'éducateur
- DEAP : Diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture
- DEAS : Diplôme d'état d'Aide-Soignant
- DEAMP : Diplôme d'état d'aide Médico-Psychologique
- DEME : Diplôme d'état de Moniteur Educateur

Lycée Édouard Vaillant  
41 bis rue Charles Hurvoy  
18108 VIERZON

Tél : 02 48 71 17 24 - Fax : 02 48 71 96 11  
Ce.0180035r@ac-orleans-tours.fr



## ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE - OPTION EN STRUCTURES

*Au plus près de ceux qui  
en ont besoin...*



**Réforme  
en cours**

**UNE FORMATION  
UN MÉTIER**



## Généralités sur le Bac Pro ASSP option structure

Le baccalauréat professionnel « **Accompagnement, soins et services à la personne** » **option structure**, est un diplôme de niveau IV qui se prépare en 3 années par la voie scolaire (entrée en classe de seconde professionnelle après une classe de troisième de col-

Au lycée, en classe de première professionnelle, les élèves passent des épreuves permettant d'obtenir **une certification intermédiaire** de niveau V : **le BEP ASSP**

## Les qualités requises

- Etre motivé pour travailler auprès de personnes de tout âge, quelque soit leur état de santé
- Faire preuve de maturité, d'intérêt pour les autres, de patience et de contrôle de soi
- Se montrer disponible, à l'écoute
- Avoir le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe
- Etre sérieux, rigoureux, autonome
- Etre ponctuel, assidu, avoir une présentation soignée
- Etre en bonne santé, avoir une bonne résistance physique
- Savoir respecter les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels

## Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

La réglementation générale des baccalauréats professionnels prévoit **18 à 22 semaines** de PFMP

- **4 à 6 semaines** sont effectuées en classe de **seconde**. Elles se déroulent en structures d'accueil collectif de la petite enfance ou dans les écoles maternelles ;

- **14 à 16 semaines** sont réparties en **première** et **terminale**. Sur les 16 semaines, **10 semaines au moins**, doivent se dérouler auprès d'**adultes non autonomes**.

## Matières enseignées

| Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité   | Enseignements généraux  |
|---|---|
| <p>Les enseignements professionnels sont répartis en 3 pôles associant les techniques professionnelles et les savoirs associés correspondant :</p> <p><b>Pôle 1</b> : Ergonomie-Soins/Biologie et microbiologie appliquées</p> <p><b>Pôle 2</b> : Animation-Education à la santé/Sciences médico-sociales</p> <p><b>Pôle 3</b> : Services à l'usager/Nutrition-alimentation</p> <p>-L'économie-gestion<br/>-La Prévention-santé-environnement (PSE)</p> | <p>-Français</p> <p>-Histoire-géographie, éducation civique</p> <p>-Mathématiques, sciences physiques et chimiques</p> <p>-Langue vivante étrangère (anglais)</p> <p>-Arts appliqués et culture artistique</p> <p>-EPS (Education physique et sportive)</p> |

## Les lieux d'accueil des stagiaires

-Les établissements de santé, publics ou privés dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation...

-Les structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées

-Les structures d'accueil collectif de la petite enfance, les écoles maternelles

-Les écoles élémentaires auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap

B

A

C

A

S

S

A

A